

**ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU CICR  
A L'OCCASION DE LA VISITE DE  
SA SAINTETÉ LE PAPE JEAN-PAUL II  
LE 15 JUIN 1982**

Recevoir Votre Sainteté au siège de notre Comité représente non seulement un honneur et un privilège, c'est surtout un grand réconfort. Il s'agit en effet de l'occasion unique d'accueillir le chef d'un Etat fondé sur une force spirituelle par opposition à la force militaire.

Ainsi, dans ce monde trop souvent régi par le jeu des armes, Vous personifiez, en tant que Souverain Pontife de l'Eglise catholique romaine, cette spiritualité sans laquelle aucune entreprise ne peut être qualifiée de vraiment humaine.

C'est aussi une force morale qui constitue le fondement de la Croix-Rouge. Cette dernière, tout comme les Eglises, évolue, dans notre monde si brutal, les mains nues, et Vous savez les risques que cela comporte... Nous le réalisons chaque jour: seuls l'élévation des esprits, le maintien des valeurs, la vigilance perpétuelle, nous permettront de vivre pleinement et de transmettre au monde Votre message et le nôtre.

Si, sans s'occuper du salut des âmes, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge laissent à l'individu le choix religieux ou moral que sa conscience lui dicte, c'est pour gagner en universalité, sinon en profondeur, afin d'être à même d'agir, dans des situations d'urgence, auprès de tous et sans discrimination.

Cette universalité, nous pouvons aussi l'atteindre grâce à notre principe fondamental de neutralité, qui n'est ni une tiédeur ni une indifférence, mais bien un respect des positions des uns et des autres, sans quoi notre action deviendrait impossible. En fait, peut-être que la force de la Croix-Rouge est dans les limites qu'elle a su s'imposer: elle ne prétend à aucune vérité abstraite, sinon que l'homme souffrant est rendu digne d'être aidé en vertu de cette souffrance même. Quel

est le point commun entre le prisonnier de guerre, le réfugié, le blessé, le naufragé et le détenu politique ou même la victime du tremblement de terre, de l'inondation ou de la famine? C'est que tous se trouvent sans protection humaine contre une adversité qui les paralyse. Et là où l'Etat ne peut plus ou ne veut plus assumer ses obligations envers ceux qu'il devrait protéger, la communauté internationale se sent l'obligation d'agir.

C'est dans cette action désintéressée en faveur de ceux qui ont tout perdu que bien souvent les Eglises et la Croix-Rouge se rencontrent sur le terrain, au service de la victime, devenue plus que jamais son prochain par sa souffrance et son désarroi.

Le prêtre que Vous êtes peut imaginer ce que représente pour chacun des milliers de prisonniers que nous visitons — qu'il soient prisonniers de guerre ou détenus politiques — la présence de nos délégués dans leurs cellules, l'entretien seul à seul avec eux, la main secourable dans le désespoir.

De même, Vous qui attachez une si grande importance aux liens familiaux, pouvez mieux que quiconque Vous mettre à la place de l'épouse qui reçoit des nouvelles de son mari captif ou réfugié, ou de l'enfant réuni à sa mère par les soins de notre Agence de recherches.

Pour nous, plus importante que les moyens matériels est la flamme de l'idéal humanitaire, cette flamme qui permet de mobiliser les bonnes volontés au moment décisif. Il est aussi primordial de garder la confiance des parties au conflit, ce pour quoi nous pratiquons une politique de discrétion qui s'abstient de tout jugement sur les événements.

Mais la Croix-Rouge n'aide pas que l'homme victime de l'homme: elle l'assiste aussi lorsque la nature frappe. La fédération des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, appelée aussi la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, s'efforce d'atténuer les effets des désastres et de développer les activités des Sociétés nationales, sur le plan sanitaire et social notamment. A n'en pas douter, les 129 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge existantes, qui groupent quelque 250 millions de membres, représentent la base nécessaire à toutes nos activités.

Depuis plus de cent ans, le CICR s'est aussi voué au développement du droit humanitaire; il s'est efforcé de promouvoir des conventions qui limitent les Etats dans le choix de moyens de nuire à l'ennemi. En fait, c'est l'expérience des horreurs de chaque guerre qui a suscité de nouvelles Conventions de Genève. La dernière Conférence diplomatique a adopté des Protocoles additionnels à ces Conventions, à l'élaboration desquels la délégation du Saint-Siège a beaucoup contribué. Nous

VISITE DU PAPE JEAN-PAUL II AU CICR

15 juin 1982



Le Pape et le Président du CICR

espérons que le Saint-Siège va bientôt procéder à leur ratification, conférant ainsi à cette dernière une valeur d'exemple.

Ces Conventions de Genève sont d'ailleurs bien sollicitées ces jours-ci ; alors que nous Vous accueillons, le monde est ravagé par des conflits armés, des troubles, des tensions internes. Au lieu de diminuer d'intensité, ils ont tendance à s'aggraver, à se multiplier, marqués par une violence trop souvent indiscriminée. C'est là une source de grave préoccupation, pour Vous comme pour nous.

Présents sur presque tous les continents, répartis en une trentaine de délégations, les délégués du CICR sont confrontés aux disparitions, à la torture, aux exactions et aux blessures de toutes sortes, enfin aux morts, combien inutiles. De concert avec les volontaires des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ils tentent d'atténuer, souvent d'ailleurs au péril de leur vie, les souffrances des victimes, quelles qu'elles soient, en leur apportant protection et assistance.

Pour n'évoquer que les situations les plus actuelles, au moment où nous parlons, ces hommes et ces femmes sont engagés dans la guerre, si violente, entre l'Irak et l'Iran, dans les territoires occupés par Israël, dans les derniers événements qui affligent le Liban, dans le conflit entre le Royaume-Uni et l'Argentine, qui d'après les dernières nouvelles semble s'apaiser, dans nos actions en faveur des réfugiés au Pakistan et en Asie du Sud-Est, et dans les drames multiples dont sont victimes les populations d'Angola et du Salvador, sans oublier, bien sûr, ce pays qui Vous est si cher, la Pologne, où nous sommes également présents.

Evidemment, notre mission, comme la Vôtre, se heurte souvent, trop souvent, à d'importants obstacles. Les raisons en sont multiples, en général politiques, au point que parfois nous sommes dans l'impossibilité d'accomplir notre tâche.

Et pourtant, si nous ne nous décourageons pas, ce n'est pas seulement que nous n'en avons pas le droit car les victimes comptent sur nous, mais c'est aussi dans la conviction que, par notre action, nous contribuons à développer un esprit de paix, car la paix est aussi pour nous une préoccupation fondamentale. Comment pourrait-on jamais renoncer à travailler en sa faveur ? En nous efforçant de venir en aide à toutes les victimes dans l'esprit du bon Samaritain, nous favorisons la réconciliation entre ennemis, base de toute paix durable.

En outre, si toutes les parties impliquées dans un conflit nous le demandent, nous sommes prêts à intervenir directement entre belligérants pour faciliter un retour à la paix. Dans ce rôle d'intermédiaire neutre que nous a attribué la communauté des Etats, il arrive que nous

soyons à même d'obtenir des trêves qui, parfois, conduisent à une cessation durable des hostilités.

Néanmoins, comme vous-même l'avez déjà dit, l'avenir de l'homme et du monde est menacé. Telle une épée de Damoclès suspendue au-dessus de chacune de nos têtes, plane en effet la menace des armes nucléaires et encore d'autres armes, indiscriminées ou non, que scientifiques et militaires s'ingénient à perfectionner...

Aussi nous plaisons-nous à saluer ici les efforts remarquables déployés, il y a quelques mois, par l'Académie pontificale des Sciences, dont les envoyés ont approché les chefs des grandes Puissances. Le CICR de son côté suit ces questions avec la plus grande préoccupation.

Mais, dès lors que ni les chartes universelles, élaborées par de grands juristes, ni les assemblées, conférences ou sessions qui réunissent tous les Etats de la terre n'ont encore réussi à éliminer cette formidable menace pour notre avenir, on est amené à se demander si l'essentiel n'est pas, en définitive, la paix des cœurs, cette paix que seul l'individu à l'aise avec son être profond connaît intimement et sans laquelle aucun système juridique ne peut fonctionner. C'est à ce niveau que les grandes traditions ont un rôle primordial à jouer: permettre, de la conscience individuelle à la conscience collective, le respect des règles, le règne du droit par cette paix des cœurs.

Permettez-moi de conclure, Très Saint-Père, en vous disant combien l'engagement personnel exceptionnel de Votre Sainteté nous remplit d'une profonde admiration, ce d'autant plus que l'avenir de l'humanité appartient, finalement, à toutes les forces morales de cette même humanité dont Vous êtes un des plus illustres représentants.

---